



PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Opération collecte de pneus en déchèteries

Limoges Métropole relance sa collecte exceptionnelle de pneus en déchèterie en partenariat avec le SYDED du 9 février au 1^er mars 2026

Publié le 26 Janvier 2026

Du 9 février au 1^er mars 2026, c'est l'occasion de vous débarrasser de vos vieux pneus. Déposez gratuitement vos pneus déjantés de véhicules légers (dont les camionnettes et les 4x4) et de 2 roues sont les bienvenus en déchèteries, à :

- › Ambazac
- › Bosmie-l'Aiguille
- › Châlus
- › Eymoutiers
- › Limoges
- › Limoges Kennedy
- › Limoges Lebon
- › Magnac-Laval
- › Naxon Saint-Bonnet-de-Bellac
- › Saint-Germain-les-Belles
- › Saint-Junien
- › Saint-Léonard-de-Noblat
- › Saint-Yrieix-la-Perche

| 4 pneus maximum sauf à Limoges où le dépôt est limité à 8 pneus.

I Les pneus interdits : les pneus provenant de véhicules professionnels quels qu'ils soient, les pneus jantés, de poids-lourds, découpés ou bien souillés (huiles, peintures, terre...) ainsi que les pneus agraires, les pneus issus de l'ensilage et les pneus issus des dépôts sauvages.

I Carte d'accès à la déchèterie obligatoire.

Cette collecte est destiné aux usagers de l'ensemble du département (**professionnels non acceptés**) offrant une opportunité de réinsérer les pneus usagés dans une filière de valorisation réglementaire.

Pour les usagers de Limoges Métropole : les usagers sont invités à venir déposer leurs pneus dans les déchèteries Lebon (ZI Nord) et Kennedy (ZI Sud – Magré) à Limoges, avec une limite de dépôt de 8 pneus par usager.



Utile au plus grand nombre, **cette opération demeure exceptionnelle, la récupération de pneus usagés incombe aux centres automobiles et aux garagistes tout au long de l'année**. Après avoir été collectés, les pneus seront pris en charge par des filières agréées pour leur recyclage.

Informations pratiques

Usagers de Limoges Métropole : 05.55.45.79.30

Usagers du Syded (<https://www.syded87.org/fr/>) : 05 55 12 12 87

-
-
- Pour les usagers du SYDED, 11 sites seront concernés par cette opération : Ambazac, Bosmie- l'Aiguille, Châlus, Eymoutiers, Magnac Laval, Nexon, Saint-Bonnet-de-Bellac, Saint-Germain-les- Belles, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat et Saint-Yrieix, dans la limite de 4 pneus maximum par foyer et par an.

Après le dépôt effectué en déchèterie, les pneus seront collectés gratuitement par France Recyclage Pneumatique et Aliapur, filières agréées, chargées de leur recyclage.

Ces collectes, organisées une fois par an par Limoges Métropole et le SYDED, restent exceptionnelles. Le principe du « 1 pour 1 » avec une reprise gratuite des pneus usagés est

applicable toute l'année auprès des garagistes et professionnels du pneu sans limite de dépôt. Le principe du « 1 pour 0 » permet également la reprise gratuite des pneus usagés dans la limite de 8 pneus usagés par foyer et par an (sans obligation d'achat) auprès des garagistes et professionnels ayant une surface de vente d'au moins 250m².
